

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 64 (1967)
Heft: 4

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS

1. *Concours de ruchers.* Les sections désignées par l'assemblée des délégués pour le concours de ruchers en 1967 sont : L'Abeille fribourgeoise, Le Lac, Avenches, Payerne et La Broyarde.

Les apiculteurs désirant participer à ce concours s'annonceront au président de leur section, jusqu'au 15 avril 1967. Tout apiculteur membre de la SAR *depuis 3 ans* au minimum et possédant au moins 5 ruches peut s'inscrire. Inscription gratuite, indiquer le nombre de ruches pour permettre la classification.

2. *Statuts de la SAR.* Les sections sont priées de faire part de leurs propositions éventuelles après étude des deux projets mis à disposition, jusqu'au 30 juin 1967. (Décision prise à l'assemblée de mars 1967.)

Le comité SAR.

Pour rappel, le nouveau règlement de la section apicole du Liebefeld relatif aux analyses d'échantillons d'abeilles et de couvain, règlement paru aux pages 5 et suivantes du numéro 1-2 de 1967 de notre journal.

LA CENTRALE DES MIELS COMMUNIQUE :

Un certain nombre de bidons de la Centrale encore en bon état sont à liquider au prix de **Fr. 8.— la pièce.**

S'adresser à la Centrale des miels à **Gland.**

Le comité.

PREMIERS ET BREFS ÉCHOS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 11 MARS 1967 A LAUSANNE

Dans l'attente de la publication du procès-verbal officiel, il nous a paru opportun de donner ici un bref aperçu des délibérations intervenues, avant que d'autres préoccupations n'obscurcis-

sent les mémoires et fassent passer à l'arrière-plan, les délibérations de cette toujours importante assemblée.

Quarante-six sections sur quarante-sept que compte la Romande étaient représentées et c'est devant une importante assemblée de 112 délégués que la séance fut ouverte par M. Bovey, président.

Salut à tous, invités, membres d'honneur et aussi rappel au souvenir de ceux qui ne sont plus. *Ordre du jour* adopté après intercalation de la discussion des statuts, immédiatement après l'examen des comptes, le président de la commission d'étude devant s'absenter l'après-midi.

Le rapport présidentiel, reflet de l'activité de la SAR en 1966, annonce un effectif de 4739 membres (4751 en 1965), 4 séances du comité et une spéciale du bureau du journal.

Propagande, peu importante (récolte déficitaire dans son ensemble), écoulement rapide du miel suisse que certains négociants ne peuvent obtenir.

Elevage. Collaboration entre éleveurs ; la race choisie (plus spécialement la carniolienne) donne d'excellents résultats dans certaines contrées et cet élevage sera intensifié en 1967. (Voir rapport de la commission d'élevage publié dans le journal.)

Finances. Elles sont saines, mais la vigilance est de rigueur dans ce domaine.

Rapports des sections. Huit font encore défaut. Désintéressement, insouciance, oubli, négligence chez le 17 % des responsables ? C'est trop.

Un départ au comité. C'est celui de M. Broquet, vice-président, atteint par l'article 28 des statuts. Fidèle aux assemblées et dévoué collègue au dicastère des assurances plus spécialement, M. Broquet en s'en allant emporte avec lui les regrets et l'amitié de tous ses collègues du comité. Après l'adoption de ce rapport il est procédé à l'examen des comptes.

Comptes. Ils se présentent de façon favorable par un bon exercice de Fr. 8092.—. Différents renseignements sont demandés et donnés par M. Merminod, caissier. Ils sont plus spécialement relatifs aux frais de gérance et à l'aide à l'apiculture. Le travail de M. Schneider du Liebefeld sur l'élevage des reines, sera compris en une brochure qui sortira incessamment de presse et pourra être obtenue au prix de Fr. 2.50. Comptes adoptés avec remerciements sur proposition de la commission de gestion ; il en est de même pour le budget présenté de 1967. La section de La Gruyère est chargée de vérifier les comptes de 1967 avec celles de Grandson-Pied du Jura et Gros-de-Vaud.

La cotisation pour 1968 reste fixée à Fr. 9.—.

Les statuts SAR. Ce numéro de l'ordre du jour revêtait une réelle importance et était attendu avec une certaine impatience. On sait en effet qu'à l'assemblée des délégués de 1964, une commission avait été désignée pour étudier une éventuelle réorganisation administrative de la SAR. Au cours de l'été de 1966, le rapport de cette commission a été remis au comité central qui en pris connaissance lors d'une première séance le 28 juillet 1966 puis réserva la presque totalité de son temps lors d'une seconde séance fixée au 17 novembre 1966, séance au cours de laquelle un contre-projet fut élaboré. Pourquoi un contre-projet ? Face à une refonte quasi totale de la structure de la SAR envisagée par la commission, il a paru logique au comité central, de présenter, après étude approfondie de toute la question, un contre-projet permettant aux sections et à leurs représentants, de comparer et de juger objectivement des modifications proposées. L'incidence financière réelle des propositions de la commission est un peu flottante et a laissé perplexe, disons-le franchement, le comité central et pourtant, l'un des buts de l'étude était d'examiner l'éventualité d'une réduction des dépenses. D'autre part, l'adjonction d'un conseil technique apicole paraît alourdir singulièrement l'administration du comité central que l'on désire réduire, ce dernier possédant les éléments capables de remplir les charges techniques ou autres.

Discussion laborieuse qui permit à de nombreux collègues de s'exprimer et à l'assemblée de se faire une idée générale de la situation.

Résultat des débats. Renvoi de la question à la commission et au comité central pour nouvelle étude et invite aux sections à présenter leurs propositions au comité central jusqu'au 30 juin 1967.

Nominations statutaires. L'assemblée réélit deux membres de la série sortante du CC, MM. Merminod et Matthey et nomme le remplaçant de M. Broquet en la personne de M. Voyame de la section Jura Nord, présenté par la Fédération jurassienne. Félicitations à M. Broquet pour sa nomination de membre d'honneur de la SAR et bienvenue à ce nouveau collègue du CC.

Concours des ruchers. Il sera repris cette année, avec quelques modifications au règlement. Deux catégories au lieu de trois, deux visites durant l'année du concours, et l'accent mis sur la question de l'élevage. Le tirage au sort désigne les circonscriptions des sections No 8 pour 1967, (Abeille fribourgeoise, Lac, Avenches, Payerne, Broyarde) et 11 pour 1968 (Bagnes, Entremont, Martigny, St-Maurice). M. T. Ruckstuhl est nommé membre du jury, M. Porret de Fresens est désigné comme suppléant. Inscriptions reçues jusqu'au 15 avril par le président central.

Propositions individuelles, vœux des sections, divers. La demande de suppression du journal en juillet/août de préférence à la suppression en hiver, n'est pas retenue. L'assemblée des délégués sera dorénavant fixée au troisième samedi de mars. Une étude sur la remise d'une maîtrise apicole est demandée. Piqûres et leurs dangers, élevages et moniteurs, stations de fécondation, Fête de la Romande, organisation confiée à la Fédération neuchâteloise, etc., donnent lieu à d'intéressantes discussions.

La Centrale romande des miels fait aussi entendre sa voix par son président M. Roulet et son gérant M. Matthey, de Gland. Un intérêt de 3 % sur les parts sera versé pour 1966 et de 4 % pour 1967. Bon démarrage en ce qui concerne l'outillage qui se perfectionne et permettra un conditionnement impeccable du miel. Actuellement, 60 tonnes sont encore stockées. Liquéfaction dans une étuve de 5 tonnes permettra une mise en récipients de 250 g, 500 g et 1 kg et un écoulement plus rapide du miel.

Si, à 16 h. 40 la séance est levée, l'ordre du jour étant épuisé, à nouveau, le travail attend les responsables de nos organisations. Il y a encore du « pain sur la planche » pour toutes les bonnes volontés et c'est dans un esprit de saine collaboration, de mutuelle compréhension que l'ouvrage doit être et sera remis à nouveau sur le métier.

Rédaction.

EXAMEN DE RUCHERS DANS DIFFÉRENTES RÉGIONS DU CANTON DE VAUD AU PRINTEMPS 1966

*H. Wille et A. Bourquin
Section apicole Liebefeld*

Avec le concours de la Fédération vaudoise d'apiculture, la Section apicole du Liebefeld a entrepris, au printemps 1966, dans 8 régions du canton, un examen sur l'état des colonies. Nous avons signalé à maintes reprises dans nos rapports et cours, que l'état des ruchers, tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, était plus que souvent déficitaire. Ces dernières années, nous nous sommes alarmés par l'apparition massive de toute une gamme d'états maladifs des abeilles et du couvain, que nous observons dans la majeure partie des échantillons envoyés à Liebefeld et dans une grande mesure dans les ruchers que nous avons eu l'occasion de visiter. Le but de cette investigation était d'obtenir un aperçu général sur le développement des ruchers dans différentes régions au printemps et d'établir dans quelle mesure ces « nouveaux » phénomènes maladifs étaient présents dans les ruchers. Ces recherches furent faites par M. Bourquin, de la Section apicole, assisté

par M. Golay, inspecteur cantonal des ruchers du canton de Vaud, et occasionnellement par M. Sueur, président de la Fédération vaudoise. Nous remercions vivement ces messieurs de l'aide qu'ils ont bien voulu apporter à ces examens.

Les contrôles furent effectués dans les régions suivantes : les environs d'Yverdon le 4 mai, de Coppet le 25 mai, de l'Étivaz le 30 mai, de Bex le 3 juin, d'Henniez le 7 juin, de Sainte-Croix le 15 juin, d'Apples-Bière le 17 juin et enfin de Bonvillars le 22 juin. Nous aurions désiré que ces contrôles fussent faits plus tôt et dans un délai plus court. Cependant d'autres engagements et souvent un temps non propice ont contrecarré ces desseins. Comme nous le verrons plus loin, cet état de choses n'a cependant pas porté préjudice aux résultats définitifs. Pour le dépouillement des résultats nous avons discerné 3 périodes de contrôle. La première comprend 5 ruchers d'Yverdon et environs (contrôle du 4 mai), la seconde les ruchers de Coppet, Bex, l'Étivaz et d'Henniez et environs, visités du 25 mai au 7 juin et enfin la troisième les ruchers de Sainte-Croix, Bière, Bonvillars et environs examinés dans la période du 15 au 22 juin. Au total 70 ruchers ont été visités et 321 colonies, choisies au hasard, ont subi un contrôle, ce qui représente une moyenne de 4,6 colonies par rucher. Pour le choix des ruchers, nous avons suivi les données de M. Golay.

Le contrôle même portait sur les facteurs suivants : système de la ruche, nombre de cadres, nombre de cadres avec du couvain, nombre de cadres occupés par les abeilles, nombre de cadres dans la hausse, réserve de provisions en kilos, observations sur le couvain, la mortalité devant la ruche et abeilles traînantes, propreté des plateaux et trous de vol. Pour le couvain, des détails ultérieurs furent notés concernant la compacité, la forme et l'état des opercules, les différents symptômes d'anomalies du couvain operculé et non operculé, la présence de couvain calcifié et d'autres maladies apparentes.

Sous la rubrique « ruche plus ou moins en ordre » nous entendons une ruche qui possède un beau couvain bien compact, avec des cercles de ponte réguliers, une bonne relation entre le nombre total de cadres, de cadres occupés par les abeilles et de cadres de couvain. De plus, ces ruches ne montraient lors de cet examen non approfondi pas de signes de maladies. Elles avaient la hausse ou étaient prêtes à la recevoir sans qu'il y eût disproportion entre la population d'abeilles et le volume de la ruche. Par contre, les colonies déficientes étaient faibles, accusaient entre autres toujours un couvain non compact, clairsemé où généralement tous les stades larvaires se trouvaient pêle-mêle, les uns à côté des autres. Même un examen superficiel montrait la présence de différentes anomalies et de maladies du couvain. Le couvain calcifié y était un

peu partout présent et aisément détecté au premier coup d'œil. Il va de soi que ces colonies étaient trop peu populeuses, que le couvain n'était que trop souvent à peine occupé par les abeilles.

Les résultats

Sauf quelques rares exceptions, ces investigations ont apporté des résultats décevants, qui devraient être pris en considération spéciale par les dirigeants de l'apiculture. Nous sommes certains qu'il ne s'agit cependant pas ici d'un problème concernant uniquement les régions que nous avons choisies dans le canton de Vaud, mais d'un problème valable pour toute la Suisse (et certainement pour maintes régions de l'Europe centrale). (Aperçu général sur les résultats cf. tableau 1.)

Sur les 321 ruches visitées, le 60,7 % seulement avait la hausse ; malgré cela il aurait été souvent plus prudent de ne pas hausser les ruches, vu le mauvais état des colonies. On pourrait objecter que ce résultat est faussé, puisque la période de contrôle s'étendait du 4 mai au 22 juin. Cependant, si nous nous référons aux trois périodes de contrôle, le résultat ne s'améliore pas, puisque dans la première période (4 mai) presque le 80 % des colonies portaient des hausses, dans la deuxième le 58,4 % et dans la troisième le 56,3 %.

Dans la deuxième et la troisième période deux régions de montagne, soit L'Etivaz et Sainte-Croix sont incluses. Admettant que les colonies de ces zones sont retardées comparées à celles du bas, nous ne les avons pas prises en considération dans un deuxième calcul, se rapportant seulement aux colonies des régions du Plateau. Nous ne remarquons qu'un décalage minime entre la deuxième et la troisième période, où 61,3 % et 62,8 % des colonies étaient haussées. Nous avons une idée plus réelle sur l'état des colonies en prenant en considération le pourcentage de ces dernières avec hausse dans les différents ruchers. Il ressort que les ruchers examinés lors de la première période surpassaient de loin tous ceux de la deuxième et de la troisième, puisqu'au commencement de mai, dans le 80 % des ruchers, 67 à 100 % de l'effectif contrôlé portaient les hausses. Lors de la deuxième et troisième période, malgré la saison plus avancée, ce résultat n'est plus atteint, étant donné que seulement 48,7 et 48,5 % entrent dans cette classe. Nombreux sont les ruchers où les colonies étaient dans un état si déplorable que l'apiculteur ne pouvait pas les hausser.

Si nous nous penchons sur la question des provisions, nous nous trouvons de nouveau en face de grandes divergences. Lors de la période de contrôle s'échelonnant sur 7 semaines, ici et là la récolte se faisait et il ne fut pas possible de discerner entre les provisions données par les soins de l'apiculteur et les apports des abeilles. Dans

Tableau 1. Relevé sur le contrôle des colonies

Région	Système de ruches	Nombre de ruchers	Nombre de colonies		Cadres	Cadres de couvain	Cadres avec abeilles	Cadres de hausse	Colonies avec hausses	Colonies sans hausses	Provisions kg	Colonies = en ordre	Colonies défectueuses
<i>Période I</i>													
Yverdon	B	2	20	nombre	190	144	175	113	19	1	236	15	5
4.5.66				moyenne/ruche ou %	9,5	7,2	8,8	5,6	95%	5%	11,8	75%	25%
	DB	3	29	nombre	280	180	266	175	20	9	334	8	21
				moyenne/ruche ou %	9,6	6,2	9,1	6,0	69%	31%	11,5	27,6%	72,4%
<i>Période II</i>													
Coppet	DB	12	44	nombre	354	232	301	268	29	15	161	14	30
25.5.66				moyenne/ruche ou %	8,0	5,3	6,8	6,1	66%	34%	3,7	31,8%	68,2%
L'Etivaz	DB	6	24	nombre	178	131	164	102	10	14	44	7	17
30.5.66				moyenne/ruche ou %	7,4	5,5	6,8	4,3	41,7%	58,3%	1,8	29,2%	70,8%
Bex	DB	10	35	nombre	331	234	291	127	14	21	95	11	24
3.6.66				moyenne/ruche ou %	9,4	6,7	8,3	3,6	40%	60%	2,7	31,4%	68,6%
Henniez	DB	7	27	nombre	278	141	258	252	22	5	161	13	14
7.6.66				moyenne/ruche ou %	10,4	5,2	9,6	9,3	81,5%	18,5%	5,9	48,2%	51,8%
	B	2	7	nombre	72	27	67	71	5	2	19	2	5
				moyenne/ruche ou %	10,2	3,9	9,6	10,1	71,3%	28,7%	2,7	28,7%	71,3%
moyenne de la période II (sans système Bürki)					8,8	5,7	7,8	5,8	57,7%	42,3%	3,5	34,6%	65,4%
moyenne de la période II sans l'Etivaz					9,1	5,7	8,0	6,1	61,3%	38,7%	3,9	35,8%	64,2%
<i>Période III</i>													
Sainte-Croix	DB	8	30	nombre	268	154	220	92	10	20	138	7	23
15.6.66				moyenne/ruche ou %	8,9	5,1	7,3	3,1	33,3%	66,6%	4,6	23,3%	76,7%
Apples-Bière	B	non mentionné											
17.6	DB	10	44	nombre	380	217	344	248	22	22	214	21	23
				moyenne/ruche ou %	8,6	4,9	7,8	5,7	50%	50%	4,9	47,7%	52,3%
Bonvillars	DB	9	61	nombre	562	334	494	473	44	17	259	28	33
				moyenne/ruche ou %	9,2	5,5	8,1	7,8	72,1%	27,9%	4,2	45,9%	54,1%
moyenne de la période III					9,0	5,2	7,8	6,0	56,3%	43,7%	4,5	58,4%	41,6%
moyenne de la période III sans Sainte-Croix					9,0	5,2	8,0	6,9	62,8%	37,2%	4,5	46,7%	53,3%
moyenne sur l'ensemble									60,7%	39,3%		39,3%	60,7%

aucun rucher le miel n'avait été extrait lors du contrôle. Nous trouvons en moyenne 11,4 kg de provisions par ruche lors de la première période, 3,5 kg lors de la seconde et 4,5 kg lors de la troisième. Il n'y a pratiquement pas de décalage si l'on exclut les deux régions de montagne des périodes II et III. Les différences sont nettement plus grandes de rucher à rucher où bien souvent les contrôleurs se trouvèrent devant des colonies qui n'avaient que quelques traces de provisions.

Si, sur l'ensemble, le 60,7 % des ruches avait la hausse, le 39,2 % seulement pouvait être considéré comme plus ou moins en ordre. Si nous comparons les trois périodes ; ce sont les colonies des environs d'Yverdon, examinées lors de la première période, qui se présentaient le mieux, puisque le 46,9 % atteignait la spécification « $\pm$ en ordre ». Dans la deuxième période le taux diminuait à 34,6 % (sans la région de l'Etivaz à 35,8 %) et remontait pour la troisième période à 41,6 % (sans la région de Sainte-Croix à 46,7 %).

Puisque les variations de rucher à rucher sont très marquées, les moyennes indiquées ci-dessus ne donnent qu'une idée incomplète de la réalité. Sur l'ensemble, dans 30 % des ruchers visités, aucune colonie ne pouvait être taxée comme en ordre, dans le 25,7 % des ruchers, $\frac{1}{10}$ jusqu'à $\frac{1}{3}$ de l'effectif était en ordre, le 27,2 % de ruchers avait 34 à 66 % des colonies en ordre, tandis que dans le 17,2 % seulement des ruchers 67 à 100 % des ruches étaient en ordre. Pour les ruchers examinés lors de la période II et III il n'y a pas de décalages marqués entre ces 4 différentes classes. La région d'Yverdon (période I) fait exception, puisque dans 40 % des ruchers 67-100 % de colonies étaient en ordre. Mais il n'y avait que 5 ruchers qui étaient soumis au contrôle.

Il va de soi que nous ne pouvons pas espérer une amélioration du rendement des ruchers tant que l'état des colonies reste si précaire et chétif lors de la période de la première récolte. Généralement, l'apiculteur est enclin à incriminer le temps et les soi-disant mauvaises conditions de récolte, responsables de cet état de choses. A part cela, il n'aura pas de peine à trouver encore mille excuses. Mais la plupart des apiculteurs ne sont pas assez objectifs pour chercher la faute là où elle se trouve réellement. Pour le printemps 1966 et spécialement lors de notre période de contrôle le « climat » ne peut certainement pas être mis en cause : partout les températures moyennes étaient sensiblement supérieures à la moyenne. Malgré que les précipitations avaient dans quelques régions dépassé un peu la moyenne, de longues et belles périodes de beau temps se sont succédé en avril, mai et juin. Le mauvais temps que tout le monde se rappelle n'a sévi qu'à partir de la dernière décade de juin. Souvenons-nous que malgré des conditions

météorologiques peu favorables aux abeilles, une trop grande partie des colonies examinées n'était pas en état de faire la première fleur et même pas de profiter de la deuxième récolte. Il ne nous fut pas possible de contrôler les ruchers choisis une seconde fois en juillet. Il se peut qu'une partie des ruches déficitaires au printemps aient pris de l'avance, cependant nos expériences nous apprennent que généralement les colonies qui démarrent mal le printemps en souffrent pendant toute la saison apicole et que même leur relèvement dans les années à venir est très incertain.

L'apiculteur voudrait bien savoir quelles sont les causes de cet état lamentable des ruchers. Ce n'est pas un ou quelques facteurs, mais une quantité de facteurs qui en sont responsables. Avec un certain fondement nous croyons pouvoir réunir en outre ces facteurs aux trois groupes suivants :

- 1) fautes graves dans le nourrissage et la conduite des ruches ;
- 2) maladies ;
- 3) souches d'abeilles non appropriées au terroir.

Les rapports des conseillers apicoles nous indiquent de façon précise les fautes inouïes commises dans le nourrissage des abeilles et la conduite des ruches. On a de plus en plus l'impression que nombre de colonies se trouvent dans un état chronique de famine. On surmonterait déjà de grosses difficultés si on arrivait enfin à comprendre que la colonie doit en août déjà être préparée pour la récolte de l'année prochaine, que toutes les provisions dont elle a besoin doivent lui être administrées dès que la récolte d'été arrive à sa fin, que toute stimulation au printemps est trop souvent une mesure qui fait plus de tort que de bien. Nous avons parlé en détail de la question des maladies (cf. « Journal suisse d'apiculture », N° 5 et N° 7, 1966). A part la gamme des maladies des abeilles adultes, les cas se présentent, de plus en plus fréquents où la moitié et plus du couvain meurt prématurément, que des quantités de jeunes abeilles quittent la ruche quelques jours après l'éclosion pour aller crever au-dehors. Une colonie qui est forcée d'élever du couvain dans de telles conditions dépense une énergie énorme uniquement pour maintenir la vie. Ce n'est seulement qu'avec des conditions de récolte exceptionnelles que de telles colonies atteindront un certain rendement. Nous savons aujourd'hui que toutes ces maladies et états malades du couvain, des abeilles, des reines, des faux bourdons sont en étroite relation avec des colonies périssant et chétives. Il serait erroné de vouloir affirmer aujourd'hui que ces maladies sont la cause primaire de ce déclin ou la suite de déséquilibres d'ordre physiologique ou génétique. Nous doutons fort de trouver une petite drogue-miracle libérant l'apiculteur de toutes ses difficultés et lui rendant à nouveau son rucher productif. Nous sommes convaincus que le but ne sera

atteint que si chacun change et améliore les méthodes de conduite de rucher, tienne compte d'un nourrissage plus approprié et adéquat, se décide à faire une sélection beaucoup plus sévère sur les colonies de son propre rucher. Chaque apiculteur devrait établir un programme de travail qu'il tâcherait de réaliser pas à pas. Une sensible amélioration d'un rucher par des reines sélectionnées ne sera possible que si, au préalable, le niveau aura été relevé d'une manière efficace. Nous espérons que le travail de nos conseillers facilitera la tâche à tout apiculteur intéressé.

Maladies des abeilles en février 1967

Canton/District	Localité	Cas
Acariose		
<i>Argovie</i> Rheinfelden	Wallbach	1
<i>Bâle-Campagne</i> Gelterkinden	Rünenberg	1
<i>Berne</i> Aarberg	Allenwil/Schüpfen Aeschwald/Grossaffoltern	1 1
<i>Lucerne</i> Lucerne	Rathausen	1
<i>Saint-Gall</i> Gossau See	Waldkirch Jona Eschenbach	1 1 1
Untertoggenbourg	Oberuzwil	1
<i>Soleure</i> Balsthal-Gäu Gösigen Soleure	Oberbuchsiten Stüsslingen Soleure	1 1 1
<i>Zurich</i> Bülach	Bülach Oberembrach	1 1
Hinwil Pfäffikon	Hinwil Pfäffikon Saland	1 2 1
Uster Zurich	Letten/Egg Schlieren	1 1
<i>Fribourg</i> Sarine	Autigny	1
<i>Neuchâtel</i> La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds	1
Loque américaine		
<i>Argovie</i> Aarau	Obermuhen	1

Section apicole Liebefeld.

PROGRAMME D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION D'ÉLEVAGE POUR 1967

Dans notre « Journal suisse d'apiculture » du mois de mars, les lecteurs ont pu se rendre compte de l'activité de la commission d'élevage de reines. Nous sommes décidés à poursuivre notre chemin et de réaliser notre œuvre commencée en 1964. Il est peut-être utile de tenir les apiculteurs de la SAR au courant de tout ce que notre C.E. est en train de faire.

Vu que le travail est toujours plus considérable, il est prévu pour cette année d'augmenter le nombre des moniteurs à trente. Suivant l'importance apicole des différents cantons nous aurons trois à huit moniteurs par fédération. Pour la formation de ces nouveaux moniteurs un cours d'élevage aura lieu au rucher d'essais de Liebefeld à Plagne. Pour les anciens moniteurs, il est prévu de poursuivre le travail commencé soit à Plagne lors de deux jours de répétition, soit dans leur région avec des apiculteurs s'intéressant à ce travail.

La tâche des moniteurs consistera en ceci :

1. Continuer l'élevage avec les souches qui ont subi les contrôles d'après les facteurs extérieurs, et qui ont été pointées lors du cours de 1966. Seules les colonies qui ont atteint au minimum 90 points seront acceptées pour les élevages. Elles nous garantissent la pureté de race et elles correspondent aux facteurs que demandent nos directives, concernant la récolte, etc. Les stations reconnues par la C.E. et qui nous ont donné de bons résultats sont les suivantes : Moléson, pour les moniteurs et leurs collaborateurs du canton de Fribourg, Chasseral, pour ceux du Jura bernois, Fahys en Valais, Vermeilley au Jura vaudois. D'autres stations de moindre importance existent dans le cadre de la C.E. que nous ne voulons pas citer, mais qui porteront, nous l'espérons, aussi leurs fruits. L'amélioration de nos stations de fécondations pour en arriver à un accouplement désiré des reines et des bourdons, est un de nos plus grands soucis.

2. Les apiculteurs qui s'intéressent à nos sélections sont priés de prendre contact avec le moniteur de leur région ; celui-ci forme un groupe de travail, en permettant ainsi de faire profiter tous les apiculteurs de nos méthodes d'élevages de reines et de nos souches sélectionnées. Il est important que le départ se fasse uniquement de colonies contrôlées, c'est-à-dire de la race pure. Et ce sont les moniteurs qui sont responsables que chaque groupe suive bien les prescriptions de la commission d'élevage. Nous laissons une certaine liberté en ce qui concerne la fécondation de ces jeunes reines, parce que pour le moment nous ne voyons aucune possibilité de trouver pour tous les intéressés une station qui garantisse

la fécondation. Mais il faut que chacun se rende compte que seule la race pure sera admise par la C.E. pour toutes comparaisons éventuelles.

3. Voici les noms des moniteurs ayant reçu une formation et disposant dans leur rucher d'expérimentation du matériel de choix contrôlé.

Chaque moniteur s'engage à promouvoir toute action d'élevage sollicitée par une section ou un groupe, en collaboration avec les collègues désignés en 1967, ceci dans la circonscription qui lui est attribuée dont il prend la responsabilité.

<i>Canton</i>	<i>Moniteur resp.</i>	<i>Pour les sections de</i>
Fribourg	H. Macherel	Abeille Frib.-Marly-Gruyère-Veveyse
	Pochon	La Broyarde - La Glâne -
	Fribourg	District du Lac et Payerne
		Basse-Broye VD
Genève	Barbier et Bourguignon	La Genevoise
Jura	Ch. Liehti	Jura-Nord et Franches-Montagnes
	Aeschlimann-Eichenberger	Pied Chasseral et Erguel
	Schneider, Paplemont	Ajoie
Neuchâtel	Guy Léchenne, La Chaux-de-Fonds	Les six sections neuchâteloises
Valais	Mariethoz, Grône	Sierre - Sion - Hérens
	Jacquemoud, Martigny	Martigny - Conthey - Entremont
	A. Richard, Saint-Maurice	Saint-Maurice - Monthey et Chamossaire VD
Vaud	Théo Ruckstuhl, Saint-Cergue	Nyon - Vallée de Joux - Morges
	F. Simond, Bière	Bière - Côte vaudoise - Cossonay
	R. Cuendet, Baulmes	Orbe - Grandson - Menthue
	H. Léchaire, secrétaire, Moudon	Moudon - Lucens - Jorat - Avenches
	R. Bovey, Romanel	Les Alpes, Pays-d'Enhaut - Haute-Broye - Gros-de-Vaud et Lausanne.

Pour la formation d'un groupe et tous travaux préparatifs d'élevage, les comités de sections sont priés de s'adresser au moniteur responsable désigné ci-dessus pour leur circonscription.

Pour la commission d'élevage : *R. Bovey H. Schneider*